

CIRCULAIRE N° 2574

DU 12/01/2009

Objet :	Programme européen d'apprentissage tout au long de la vie 2007-2013 – LLP Programme COMENIUS INFORMATION ET APPEL AUX CANDIDATS 2009
Réseaux :	Tous
Niveaux et services :	FOND – SEC - HE (Péd) - ART(SecPE) - CFTP - UNIV -DIST
Période :	A partir du 1 ^{er} décembre 2008

Pour information :

Aux pouvoirs organisateurs
des établissements d'enseignement
fondamental et secondaire
organisés ou subventionnés
par la Communauté française

Aux chefs d'établissements
de l'enseignement fondamental
et secondaire organisé
ou subventionné par la Communauté
française

Aux services d'inspection
de ces établissements

Aux associations de parents

Aux services de l'enseignement à distance

Aux directions de l'enseignement
secondaire artistique de plein exercice

Aux directions des départements pédagogiques
des Hautes Ecoles

Aux départements
pédagogiques des Universités

L'apprentissage de l'Europe pour petits et grands...

COMENIUS

Programme éducatif européen

Stimuler la coopération et la mobilité européenne dans l'éducation
sont les objectifs principaux du programme Comenius

INFORMATION ET APPEL AUX CANDIDATS 2009

I. PARTENARIATS SCOLAIRES

II. BOURSES DE FORMATION CONTINUE

III. ASSISTANAT COMENIUS ET ECOLES D'ACCUEIL

Mesdames, Messieurs,

Veillez prendre bonne note des informations ci-après concernant la mise en œuvre du programme européen COMENIUS et les diffuser largement auprès de toutes les personnes intéressées.

Le programme Comenius a pour objectif de promouvoir la compréhension des différentes cultures européennes grâce aux échanges et à la coopération entre les écoles de différents pays. Comenius vise à accroître la qualité de l'enseignement scolaire, à renforcer sa dimension européenne et à promouvoir la mobilité, l'apprentissage des langues et l'intégration.

Ce programme s'adresse à tous les acteurs de la communauté éducative au sens large, élèves et enseignants, directeurs, autorités locales, associations de parents, d'élèves ou instituts de formation des enseignants...

Le programme aide les jeunes à acquérir des qualifications et compétences de base nécessaires à leur activité professionnelle future et à une citoyenneté européenne active.

En Europe, chaque année, le programme Comenius met en relation 11.000 écoles et donne l'occasion à 850.000 élèves et professeurs de s'impliquer dans un projet européen. Le programme Comenius permet également à 7.000 enseignants de suivre une activité de formation continue en Europe.

Actuellement en Communauté française, élèves et enseignants d'une centaine d'écoles sont impliqués dans un projet européen et une centaine d'enseignants ou futurs enseignants bénéficient d'une bourse de formation initiale ou continue.

**Le Secrétaire Général,
Frédéric DELCOR**

I. Partenariats scolaires

Cette action comprend des partenariats européens d'une durée de deux ans. Les partenaires travaillent autour d'un thème d'intérêt commun. Les partenariats sont de 3 types :

a. Multilatéraux : les partenaires, issus de minimum trois pays différents, travaillent autour d'un thème commun qui s'intègre aux activités régulières des écoles dans le cadre des programmes scolaires. Ce projet implique une ou plusieurs classes et vise un impact transversal sur toute l'école. Les mobilités permettent une ouverture européenne interculturelle et le projet met en œuvre la dimension européenne de l'établissement scolaire.

b. Bilatéraux : ils impliquent 2 écoles partenaires et sont possibles uniquement dans le cadre de projets à orientation linguistique comportant deux échanges réciproques de classes d'une durée minimale de 10 jours chacun destinés à des élèves âgés d'au moins 12 ans. Pendant les échanges de classes, les élèves assistent tous ensemble aux cours et logent dans les familles de leurs partenaires.

c. Comenius Regio : nouveauté de l'appel 2009, ils ont pour objet de favoriser la coopération régionale dans le domaine de l'enseignement scolaire, ainsi que l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre régions et villes d'Europe, sur des sujets de leur choix. Coopération bilatérale, ils impliquent 3 partenaires dans les deux pays participants dont :

- une autorité locale qui a des compétences en matière d'enseignement (pour la Communauté française : une commune, une ville ou une province) ;
- au moins une école ;
- au moins une organisation locale pertinente dans le cadre du projet (association de parents, club de sport, organisation de jeunesse,...).

Financement

Le forfait couvre les frais de mobilités et les frais liés à la réalisation du projet. Les financements varient en fonction du type de partenariat et du nombre de mobilités effectuées par les enseignants et les élèves. Le montant de la bourse peut atteindre maximum 45 000 €. Vous trouverez les détails de ces financements dans le guide LLP, disponible sur le site internet www.aef-europe.be dans la rubrique « Documents ».

Introduction des candidatures :

- La date limite d'introduction des candidatures est le **20 février 2009**.
- Le partenariat est composé de **maximum un établissement** organisé ou subventionné par la Communauté française de Belgique.

II. BOURSES DE FORMATION CONTINUE

L'objectif de cette action est d'améliorer la qualité de l'enseignement scolaire en permettant aux membres du personnel de suivre une formation pouvant durer jusqu'à six semaines dans un pays différent de celui dans lequel ils travaillent habituellement. De cette manière, les participants sont encouragés à améliorer leurs connaissances et leurs compétences pédagogiques et à mieux comprendre l'enseignement scolaire en Europe.

La formation peut être organisée sous la forme :

- d'un **cours structuré**, d'une durée d'au moins cinq jours ouvrables complets et maximum 6 semaines, présentant une forte dimension européenne en ce qui concerne les disciplines, le profil des formateurs et des participants ;
- d'une participation à une **conférence européenne** ou à un **séminaire** organisé par un réseau Comenius, un projet multilatéral Comenius, une Agence nationale ou une association européenne réellement représentative et active dans le secteur de l'enseignement scolaire ;
- d'une formation plus informelle, comme un **stage** ou une **période d'observation** dans un établissement scolaire ou dans un organisme impliqué dans l'enseignement scolaire (ONG, autorité publique, etc.).

Les membres du personnel éducatif (enseignant et non enseignant) au sens large sont éligibles pour prendre part à ces activités de formation : les enseignants, les formateurs de ces enseignants, les directions et leur personnel, les éducateurs, les psychologues et les logopèdes travaillant dans un établissement scolaire, les médiateurs, les inspecteurs.

Pour y participer, les candidats sont invités à choisir une formation dans le catalogue européen <http://ec.europa.eu/education/trainingdatabase/> ou à proposer une autre formation qui s'adresse à un public composé de diverses nationalités européennes.

Financement

La bourse est complète : elle couvre les frais de voyages, de séjour (logement, repas), d'inscription au cours et de préparation linguistique. Vous trouverez les détails de ce financement dans le guide LLP, disponible sur le site internet www.aef-europe.be dans la rubrique « Documents ».

Introduction des candidatures :

Les dates limites d'introduction des candidatures sont :

- le **16 janvier 2009** pour les formations ayant lieu après le 1^{er} avril
- le **30 avril 2009** pour les formations ayant lieu après le 1^{er} septembre
- le **15 septembre 2009** pour les formations ayant lieu après le 1^{er} janvier 2010

Toutes les formations de l'appel 2009 doivent être terminées pour le 30 avril 2010.

Les candidatures doivent être complétées en français et parvenir en un exemplaire, signé par le candidat et par la personne juridiquement autorisée à représenter l'établissement scolaire.

III. ASSISTANAT COMENIUS ET ECOLES D'ACCUEIL

Les assistants Comenius sont des personnes souhaitant effectuer un stage dans un établissement scolaire à l'étranger. Ils sont soit de futurs enseignants, soit des personnes qui détiennent déjà une qualification pédagogique. Ils n'auront jamais été employés comme enseignant auparavant et auront soit terminé leurs études soit déjà effectué deux années dans la filière d'études concernée.

a. Les **assistants COMENIUS** passent entre 13 et 45 semaines dans un établissement scolaire d'accueil d'un pays européen participant autre que leur pays d'origine. Ils prestent de 12 à 16 heures par semaine.

Pendant leur séjour, les assistants doivent être intégrés à la vie de l'établissement et être incités à jouer un rôle éducatif dans la communauté locale. Au nombre des tâches auxquelles

ils contribuent figurent notamment :

- l'amélioration de la compréhension et de l'expression des élèves dans la langue maternelle des assistants et, le cas échéant, dans d'autres langues qu'ils maîtrisent ;
- le soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage ;
- la production de matériel didactique ;
- l'aide à la préparation et à la mise en œuvre de projets européens.

b. Les établissements d'accueil désignent un professeur qualifié et expérimenté qui sera le tuteur de l'assistant Comenius.

Accueillir un assistant est un moyen de participer au programme Comenius et d'inscrire son établissement dans la dimension européenne d'apprentissage tout au long de la vie.

Financement

La bourse des assistants est une bourse complète : elle couvre les frais de voyage, de séjour (logement, repas) et de préparation linguistique. Vous trouverez les détails de ces financements dans le guide LLP, disponible sur le site internet www.aef-europe.be dans la rubrique « Documents ».

Les écoles d'accueil ne reçoivent pas de financement vu qu'ils bénéficient de la présence de l'assistant.

Introduction des candidatures :

- La date limite d'introduction des candidatures pour les assistants et les écoles d'accueil est le **30 janvier 2009**.
- Les formulaires sont à télécharger sur le site internet www.aef-europe.be dans la rubrique « Documents ». Ils doivent être complétés en traitement de texte, en français et parvenir en deux exemplaires, signés par :
 - o le candidat individuel
 - o la personne juridiquement autorisée à signer au nom de l'établissement scolaire dans le cas d'un établissement qui désire recevoir un assistant.

SE RENSEIGNER ET POSER SA CANDIDATURE

Les principales informations concernant le programme Comenius peuvent être consultées sur le site internet de l'Agence en charge de la gestion du programme Comenius pour la Communauté française de Belgique : www.aef-europe.be où figure également l'appel 2009.

Le guide LLP du candidat est là pour aiguiller toute personne désireuse de se lancer dans un projet Comenius. Il est disponible sur notre site internet dans la rubrique « Documents ».

Toutes les candidatures sont à envoyer à :

**AEF-Europe
Comenius
Chaussée de Charleroi, 111
1060 Bruxelles**

INVITATION

Séance d'information générale sur le programme éducatif européen
Comenius et sur l'appel à propositions 2009

Mardi 20 janvier de 9h30 à 12h30

(présentation, information, conseils à la candidature, documentation, questions-réponses)

Cette séance d'information sera suivie d'un lunch offert

Ministère de la Communauté française
Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles
Salle Wallonie-Bruxelles (6A101)
(métro Ribaucourt – parking visiteurs => entrée Boulevard Léopold II)

INSCRIPTIONS :

Par mail à l'adresse maria.verna@aef-europe.be avant le 15 janvier 2009 en mentionnant :

**« Comenius » + la date de la réunion,
nom, prénom des personnes participantes
nom de l'institution**